

Communiqué de presse  
Paris, le 23 septembre 2024

# Décision du Conseil Constitutionnel relative à la Taxe sur l'exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TITLD) :

## enjeux et impacts pour le secteur français

La Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers (FNAM) a pris note de la décision du 12 septembre 2024 du Conseil Constitutionnel validant la conformité à la Constitution de la TITLD.

La FNAM rappelle à cette occasion que le transport aérien est un acteur majeur de l'économie française, facilitant la mobilité chaque année de millions de passagers et de tonnes de marchandises. Il participe à l'attractivité économique du pays et soutient plus de 500 000 emplois directs et indirects en France. Ses membres se sont par ailleurs mobilisés et engagés dans la transition écologique au travers notamment d'investissements dans des technologies innovantes afin de réduire leur empreinte environnementale.

### Une taxe aux conséquences économiques préoccupantes

La TITLD, prélevée auprès de certains aéroports, est largement répercutée sur les compagnies aériennes au travers des redevances aéroportuaires. Cette augmentation des coûts pour le secteur se traduit à la fois par une hausse des prix des billets d'avions pour les passagers et une limitation des sommes disponibles afin d'investir dans la transition écologique.

La baisse de l'activité comme de l'investissement entraînent des répercussions en chaîne sur l'ensemble de la filière aéronautique française, affectant non seulement les compagnies aériennes, mais également les aéroports, les prestataires de services et les nombreux emplois liés au secteur. Il est par ailleurs à noter que la TITLD, applicable aujourd'hui aux trois principaux aéroports français, génère des distorsions de concurrence au détriment en particulier des compagnies françaises dans un contexte international déjà fortement concurrentiel.

La FNAM rappelle son attachement au fait de concilier les objectifs environnementaux avec le maintien d'un secteur aérien français compétitif. A cet égard, nous ne pouvons que regretter une taxation du transport aérien en France privant le secteur aérien français des moyens financiers de sa décarbonation.

---

### À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est la principale organisation professionnelle du transport aérien en France. Elle représente plus de 95% du secteur regroupant les compagnies aériennes françaises, les entreprises de transport aérien, les exploitants d'hélicoptères, les écoles de formation aéronautique et les acteurs de l'aviation d'affaires.

Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA France** (European Business Aviation Association) – le **GIPAG France** – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National



Fédération  
Nationale de l'Aviation  
et de ses Métiers

des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs.

Forte de son expertise, la FNAM défend les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux. Elle œuvre pour le développement d'un transport aérien sûr, efficace, compétitif et respectueux de l'environnement, au service des voyageurs et de l'économie nationale. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

Plus d'informations sur [www.fnam.fr](http://www.fnam.fr)